

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 5

Artikel: Lausanne, place d'armes
Autor: Verrey, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanne, place d'armes

Résumer une page d'histoire, même de la petite histoire, c'est recourir à de nombreux collaborateurs volontaires et surtout involontaires. Il n'est en effet ni possible, ni raisonnable, de compter sur sa seule mémoire et le rôle du narrateur est alors « d'emprunter » de droite et de gauche, de glaner au petit bonheur dans les journaux, les livres et les revues. Je remercie tous ceux qui m'ont permis de brosser ce modeste tableau d'une vigoureuse et alerte octogénaire. J'ai trouvé mes sources les plus utiles dans le journal « Le Nord » de mars 1957, bulletin de la société de développement du quartier du Nord, « La caserne de Lausanne a 75 ans », et dans un article de la « Feuille d'Avis » du 4 avril 1957, paru sous le même titre et signé H. C.

On serait tenté, à première vue, de compléter ce titre et d'écrire « Lausanne, place d'armes, ou l'histoire d'une peau de chagrin ». Fort imposante à l'origine, cette réalisation a tout de même subi au cours des ans de douloureuses amputations. Presque d'un seul tenant entre la Pontaise et le lac de Romanel, la place d'armes a vu pousser sur son territoire des emplacements de sport nombreux et un aérodrome à la fois civil et militaire. Et maintenant, c'est l'autoroute de détournement avec toutes ses voies d'accès. Proprement tronçonnée, découpée, hachée, elle s'est pour une bonne part sacrifiée sur l'autel du progrès. Et pourtant c'était, et c'est encore une des plus belles places d'armes de Suisse. Peu d'entre elles sont aussi étendues, aussi variées, offrant autant de possibilités pour l'instruction: stand, déplacé aujourd'hui à Vernand, multiples installations de tir, pistes d'obstacles, petits bois, couverts, vallonnements, collines et coteaux.

Des derniers étages de la caserne on jouit déjà d'une fort belle vue sur la ville, le lac, les montagnes, du Jura aux Alpes, avec le Mont-Blanc au centre dans toute sa gloire lointaine. Que dire encore du panorama qui s'offre à vous du

haut des collines du Châtelard ou de la Grange de Montricher, sinon que le coup d'œil vaut le déplacement. Glaciale en hiver et par la bise, ouverte à tous les vents, largement aérée en toutes saisons, la place d'armes ne vous accable que rarement sous une chaleur torride. Bien sûr, les exigences du service et la bonne qualité du drap fédéral n'ont jamais dispensé « l'homme dans le rang » d'avoir souvent plus chaud que nécessaire, malgré des courants d'air frais et toniques.

Hélas, au fur et à mesure qu'un arsenal de plus en plus perfectionné d'armes d'infanterie détrônait le fusil long, que les formations de combat se diluaient et que le combattant individuel réclamait plus d'espace, les possibilités d'engagement à un échelon supérieur à la section diminuaient. Certes, une place d'armes n'est pas un camp et son rôle se limite à la formation de base du soldat. Petites courses et grands déplacements doivent ensuite permettre de parfaire l'instruction au combat de la section, de la compagnie et du bataillon.

Avec l'augmentation des effectifs et la spécialisation de l'infanterie le besoin se fit assez tôt sentir de faire appel à des places d'armes satellites. Les écoles de recrues de Lausanne ont alors essaimé, envoyant en général leurs compagnies de mitrailleurs à la vénérable et ancienne caserne de cavalerie de Genève. Les mitrailleurs disposaient de places de tir très favorables à Cartigny et dans le charmant vallon de l'Allondon, terrain de manœuvre d'aimables reptiles. Bière abrita durant de nombreuses années les armes lourdes d'infanterie qui profitaient ainsi d'un champ de tir aux multiples possibilités. Mais c'est le Chalet-à-Gobet qui, comme la lune pour la terre, est le satellite le plus proche de la caserne. Ce coin de Jorat, en passe de devenir le centre des sports lausannois, a représenté et représente pour les compagnies de fusiliers qui s'y succédaient ou y cantonnent encore aujourd'hui une période bénéfique pour l'instruction et l'esprit de corps. De nombreuses générations de fantassins se souviendront de la plaine de Mauverney, des exercices de nuit dans le noir de la forêt.

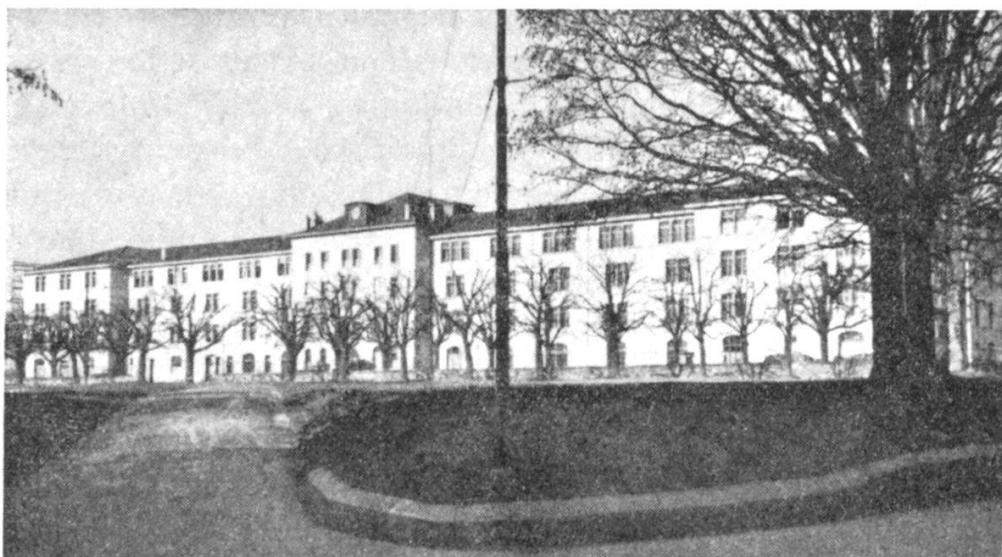
Et maintenant ? Les écoles de recrues d'infanterie des troupes vaudoises, valaisannes et fribourgeoises de la division de montagne 10 vont-elles abandonner cette bonne vieille place d'armes de Lausanne ? Plus près des « pics sourcilleux », elles pourraient se vouer sans doute dans de meilleures conditions à l'instruction alpine. Mais des écoles de recrues d'autres armes assureront la relève.

* * *

A la veille de la naissance de sa place d'armes, Lausanne est une charmante petite ville de 28 000 âmes; Ouchy est encore un hameau qu'un petit vignoble sépare de Saint-François. Le budget communal de 1880 prévoit une somme de 1 099 188 francs pour les recettes et de 1 010 639 francs pour les dépenses. Le corps de police compte une quarantaine d'hommes armés d'une canne tout indiquée pour calmer les esprits échauffés; le yatagan, arme d'estoc et de taille, ne fera son apparition que dans une dizaine d'années. A l'image du célèbre commissaire Potterat, les policiers en redingote font régner avec bonhomie la paix dans les différents quartiers. Les tramways ne prennent pas encore d'assaut le Valentin et ne feront leur première apparition qu'en 1896; entraînement salutaire, nos soldats doivent, pour gagner leurs quartiers, grimper à pied depuis la gare de la compagnie de chemins de fer Suisse-Occidentale-Simplon. Il est vrai que s'ils ont largement le temps d'avoir soif, les estaminets et cafés ne manquent pas en cours de route; on en compte à l'époque un par 190 habitants, mais tous voués au bon écoulement des vins de la région.

* * *

La construction de la caserne de Lausanne et l'aménagement d'une place d'armes procèdent tout naturellement de la nouvelle *Constitution fédérale* de 1874 qui consacre la naissance d'une *armée fédérale*. La loi d'organisation militaire, adoptée par l'Assemblée fédérale le 13 novembre 1874, entre en vigueur dès février 1875. Les compétences des cantons



La caserne de Lausanne rénovée.

sont réduites ; les milices cantonales ont vécu. La législation militaire appartient à la Confédération ; les cantons demeurent organes d'exécution. Le citoyen suisse apte au service, sert de 20 à 44 ans, en élite d'abord, en landwehr ensuite ; le landsturm ne viendra que plus tard. Il est astreint dans l'infanterie à une école de recrues de 45 jours et, tous les deux ans, à un « cours de répétition » de 16 jours pour les fusiliers et les carabiniers. Les futurs lieutenants suivent une école d'officiers de 42 jours. Le chef d'arme de l'infanterie, assisté d'instructeurs d'arrondissement, est à la tête d'un corps d'officiers de carrière.

Avec la nouvelle armée, l'ancien régime des milices cantonales aux uniformes chatoyants est entré dans l'histoire. Si la préparation militaire des miliciens d'alors était quelque peu rudimentaire, la vie militaire devait avoir son charme, tout empreinte de la perspective d'une journée vite passée et de joies annexes bien arrosées. L'homme fournit à cette époque, compensation coûteuse, ses armes, son habillement et son équipement. Sociétés de tir et abbayes sont responsables de la formation au tir. Dès 1813, huit dimanches par année sont réservés à l'exercice, trois jours encore en plus

pour les carabiniers, sous la direction des commis et sous-commis d'exercice (loi militaire vaudoise de 1819). Une inspection annuelle réunit enfin les milices au chef-lieu des huit arrondissements.

L'*Acte de Médiation* imposé par Napoléon en 1803, année de naissance du canton de Vaud en tant qu'Etat souverain dans le sein de la Confédération suisse, obligeait le canton à maintenir un contingent de 1482 hommes de l'élite à disposition des troupes fédérales. Des milliers de Vaudois ont en outre combattu dans les rangs des régiments suisses au service étranger ou dans ceux de leurs maîtres d'avant l'indépendance, tel Louis Bégos, rescapé des campagnes d'Espagne et de Russie et pendant 24 ans instructeur-chef des milices vaudoises. Ses cendres ont reposé longtemps dans une tombe au pied d'une maisonnette de la Blécherette au centre de la place d'armes. Elles furent transférées en grande pompe peu avant la première guerre mondiale dans le cimetière du Bois-Gentil, premier contact avec les salves militaires et première frayeur pour le bambin de quelques années que j'étais alors.

La Constitution fédérale de 1848 et la loi de 1850 sur l'organisation militaire de la Confédération représentent le point de départ d'une évolution lente et de la création patiente de l'armée fédérale à la lumière des expériences acquises au cours des différents services actifs de la deuxième moitié du siècle pour préserver l'indépendance du pays.

Les miliciens cantonnent à la Cité dans deux casernes fort peu confortables; la caserne N° 1, reliée au Château Saint-Maire, disparaîtra en 1890 en même temps que la porte Saint-Maire, dernière porte de la ville; jugée insalubre, cette caserne sera désaffectée en 1875 déjà et les recrues seront alors instruites sur d'autres places d'armes jusqu'à la construction de la caserne de la Pontaise. Caserne des milices et de la gendarmerie, la caserne N° 2 a abrité le corps de gendarmerie depuis sa constitution. Rénovée à plusieurs reprises, elle héberge encore nos gendarmes, seuls maîtres de ces lieux depuis 1882.

Les milices évoluent depuis 1860 sur la plaine de Beaulieu acquise par l'Etat et la Ville pour l'instruction des troupes cantonnées à la Cité. Au vu d'estampes du début du siècle, il semble toutefois qu'elles s'y exerçaient déjà avant 1860. Le domaine de Beaulieu sera cédé en 1883 par l'Etat à la commune, 699 ares pour la somme de 30 000 francs, à charge pour la ville de lui garder le caractère de « propriété nationale ». Beaulieu servira encore longtemps de place d'exercice et de cadre aux « prises de drapeau » des écoles de recrues jusqu'au jour où le Comptoir suisse en prendra complètement et définitivement possession.

* * *

La création de la place d'armes de la Pontaise est placée sous le signe de l'adage vaudois « On a bien le temps »: quelques rares personnalités dynamiques, un peu de résistance passive, pas mal d'atermoiements et un brin de démagogie. Le rédacteur de la rubrique lausannoise écrit dans la *Feuille d'Avis* du 11 janvier 1878: « Le moment s'approche où la question de la place d'armes dans le canton de Vaud va être tranchée par l'autorité fédérale; de diverses parties du canton des offres avantageuses sont faites et nous assistons en quelque sorte à une surenchère que la ville de Lausanne paraît contempler avec une stoïque tranquillité comme si, s'étant mise sur les rangs, sa position de capitale lui assurait un droit indiscutable à la préférence du Conseil fédéral... nous déplorions vivement que par apathie, calculs financiers étroits ou mesquines questions d'intérêt personnel on en vînt à perdre une source de bien-être et de prospérité locale qui n'est point à dédaigner aux temps actuels. »

La question sera débattue tout au long de l'année 1878 dans les journaux, au Conseil communal et au Grand conseil. Un comité de la place d'armes est constitué et recueille des adhésions et des fonds. Nombreux sont les Lausannois partisans d'une nouvelle caserne à la Cité pour remplacer « un bâtiment minable, la caserne N° 1, une baraque dont le canton

de Vaud devrait rougir ». Bex, Bière, Yverdon, Payerne sont sur les rangs, mais « Bex a trop de moustiques, le terrain d'Yverdon est souvent inondé (lors de la visite de la Commission fédérale tout était sous l'eau!), Payerne est d'un accès impossible ». Bière est écarté assez rapidement, l'autorité fédérale voulant lui conserver son caractère de place d'armes d'artillerie. De nombreuses votations sont nécessaires pour permettre au Grand conseil de prendre enfin une décision. Le 25 mai, huit nouvelles votations éliminent d'abord Bière, puis Yverdon et Bex pour laisser Payerne et Lausanne se disputer la finale. La capitale l'emporte !

« Alors commença une non moins chaude bataille entre les partisans de la caserne de la Cité et ceux qui penchaient pour la Pontaise. Une minorité tenait pour la Cité car, disait-elle, « il est bon que la caserne soit en pleine ville, sous les yeux du public, et, à la Cité, sous ceux des autorités. »

Le projet de la Pontaise l'emporte en définitive le 29 novembre 1879; 400 000 francs sont votés pour la nouvelle caserne. Elle appartient à l'Etat alors que la ville, propriétaire du terrain, met celui-ci à disposition en vertu d'une convention. Les cantonnements et les terrains militaires du Chalet-à-Gobet sont également propriété de la ville.

« C'est le lundi 3 avril 1882 enfin que les cadres d'un premier contingent de recrues prirent possession des locaux. Le drapeau fédéral flotte sur la caserne. La bise des Plaines du Loup est de la fête. Deux banquets d'inauguration avaient eu lieu la veille et l'avant-veille. Le premier, officiel, réunissait les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales et de l'armée, le second surtout des officiers. »

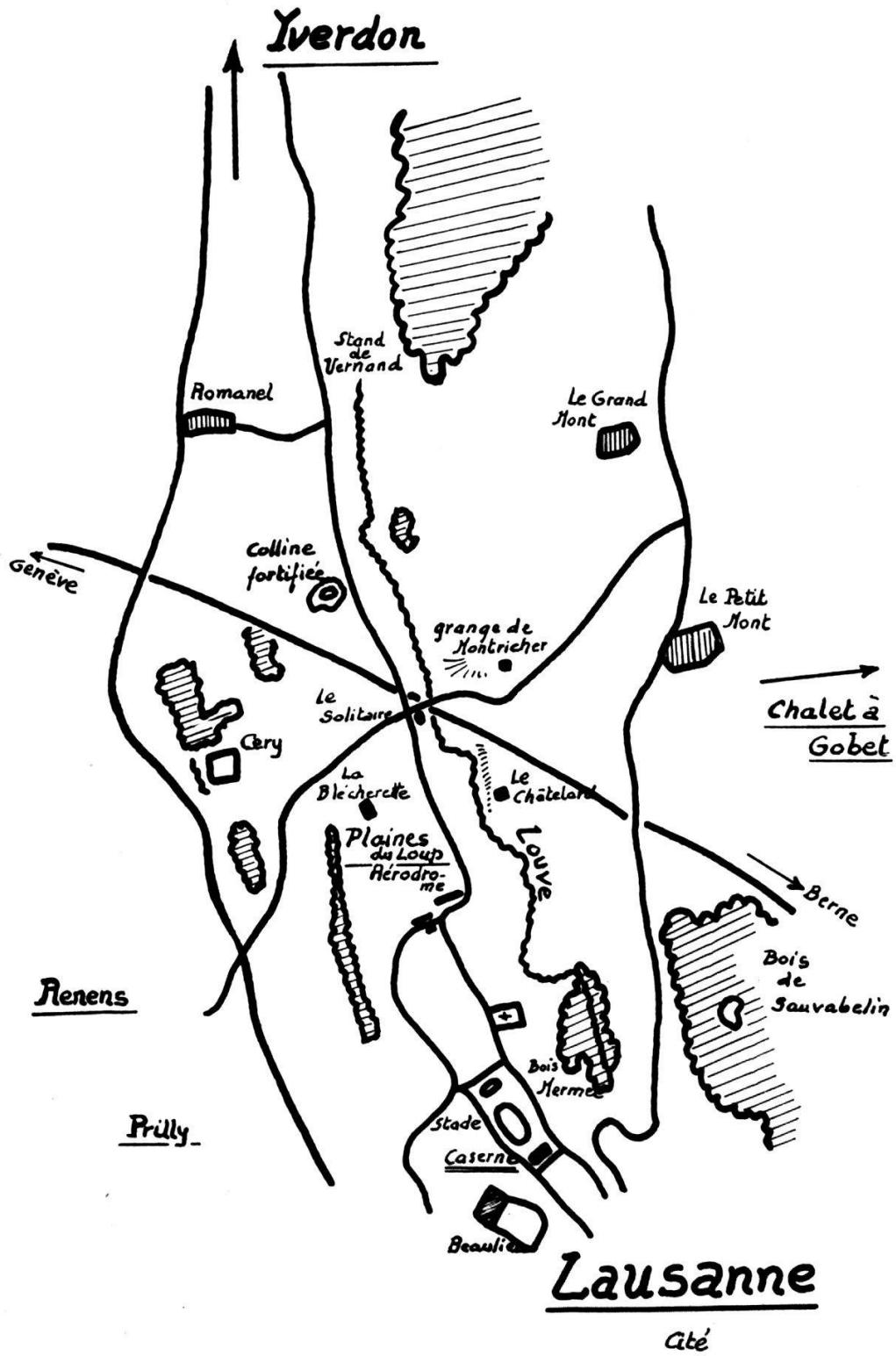
La presse est aussi présente. D'une façon générale, les quotidiens font l'éloge du nouveau bâtiment. La *Feuille d'Avis* fait toutefois des réserves. « Cette façade a l'air en papier mâché! ça n'est pas du cossu! pas le moindre ornement, pas même des corniches sous les fenêtres! » La *Gazette* s'arrête plus particulièrement à la situation de la caserne: « Le site est superbe et la vue depuis la belle terrasse qui règne au

midi du bâtiment est vraiment de toute beauté. » *La Revue* va encore plus loin : « La vue splendide est faite pour adoucir les regrets du jeune soldat récemment sorti de sa famille dont les douceurs font un peu contraste avec les premiers jours de la vie militaire. Un grand nombre d'entre eux, Vaudois, Valaisans ou Genevois, pourront apercevoir leur pays natal, ce qui a bien son charme. »

En 1947 les façades furent repeintes et les célèbres créneaux disparurent. L'incendie du 24 août 1951 détruisit les combles de l'aile nord. Les réparations permirent de construire un nouvel étage. Les travaux furent achevés en août 1954 et la caserne prit alors le visage qu'on lui connaît aujourd'hui. D'innombrables écoles de recrues, de sous-officiers, d'officiers, écoles centrales, cours spéciaux se sont succédé dans ce bâtiment de plus en plus vaste et modernisé au fur et à mesure des besoins. Place d'armes de l'ancienne première division, Lausanne est devenue, avec la dernière réorganisation de l'armée, le centre d'instruction de la division de montagne 10. Elle a hébergé et héberge encore les bureaux de deux commandants d'unités d'armée. Fidèle à sa mission d'être aussi au service de la collectivité, elle accueillera de nombreux civils, hôtes de l'Exposition nationale de 1964.

* * *

Au fil des années, ce sont des générations et des générations de soldats qui ont hanté les corridors, les chambrées, les réfectoires et les salles de théorie, les emplacements de tir et les places d'exercice : pré Noverraz, pistes d'obstacles de la Violette puis du stand, bois Mermet, Granette, maison Kurz, Blécherette, Solitaire, Châtelard, Grange de Montricher, Louve, colline fortifiée. Des dizaines de milliers d'hommes serviront ainsi durant quatre-vingts années, accomplissant le saluaire, dur et noble apprentissage du soldat au service du pays. Il ne semble que juste de penser aussi à toute la somme de travail, de sueur, de dévouement, de désillusions parfois, d'espoir, de bonne camaraderie et de sacrifice que



Croquis des places d'exercices.



Le stand de tir à Vernand.

cela représente. Sans incliner à une sensibilité qui n'est pas digne du soldat, on doit tout de même songer avec fierté et reconnaissance à tous ceux qui ont œuvré sur cette place d'armes pour un même idéal.

Il n'est pas possible de tourner la page de cette époque bien révolue sans évoquer la mémoire d'anciens commandants d'école aux solides moustaches. Bourgoz, commandant de la première école de la Pontaise, Bardet et Schmidt, chefs sévères et redoutés, Delessert, Duc, Secrétan, Verrey, Perrenoud. N'oublions pas non plus les Schibler au bon accent d'outre-Sarine, fier d'être à Lausanne, la silhouette élégante d'un Hartmann, rénovateur des sports et de l'équitation dans les écoles d'officiers, Jossevel, à l'allure et à l'humour si personnels; enfin, autre personnage légendaire, le pittoresque « major Bletz », alias caporal Widmer, au parler fleuri et inimitable, grand maître des cibleries.

* * *

Au lendemain de la bataille de Grandson (2 mars 1476), le Téméraire prenait pour deux mois ses quartiers sur les Plaines du Loup si bien nommées, cantonnant sous tentes, dans des baraqués et les villages des environs au grand dam des populations. Les rescapés de Grandson se rétablissent et se remettent de leurs émotions, rejoints bientôt par des renforts venus d'Italie, de Savoie, de Picardie, des Flandres et d'Angleterre. Le duc, malade durant quelques semaines, se prépare à livrer sa seconde bataille contre les Suisses. Fin avril, reprise en main sérieuse et indispensable, puis manœuvres et défilé entre Mèbre et Venoge au nord de Saint-Sulpice. Le lundi 27 avril les armées boutent le feu au camp des Plaines du Loup et se mettent en route pour la sanglante rencontre de Morat (22 juin 1476).

Beaucoup d'eau a coulé depuis lors sous les ponts de la Louve. Les Plaines du Loup demeurent; la malice des temps oblige encore les nations à rester fortes et armées. Les Suisses sont maintenant maîtres chez eux, seuls responsables de leur destinée à condition toutefois qu'ils comprennent qu'ils doivent continuer à forger sur toutes les «Plaines du Loup» du Pays l'instrument de leur indépendance et de leur liberté.

Colonel EMG H. VERREY

« La Suisse vigilante » à l'Exposition nationale

La Suisse vigilante, tel est le titre qui a été choisi pour la partie réservée, à l'Expo 64, à notre défense nationale.

Présenter la Suisse d'aujourd'hui en omettant de montrer les efforts qu'elle consent pour maintenir et, s'il le faut, pour sauvegarder sa neutralité aurait donné une image bien incomplète de notre pays. Chez nous, le peuple et l'armée ne font qu'un et l'Exposition nationale de 1964 est apparue